COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE-BERTRAND DU LUNDI 2 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux le deux mai, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Éric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 22/04/2022

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOLLET Christelle, Mrs CHEVALIER Éric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIENT ABSENTS: Mmes PELLETIER Chloé, SABOURIN Angélique, RAMBAUD Corinne, TURBE Anne-Marie, M. MIOT Kevin

Madame Christelle THIOLLET a été désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 4 avril 2022 est adopté.

M. Le Maire commence la séance par faire un point sur la Bertrandaise, randonnée gourmande organisée par les associations qui s'est déroulée le 1^{er} mai. Les randonneurs qui ont participé étaient très satisfaits tant sur le parcours que sur les encas proposés. Le Conseil Municipal approuve l'organisation et la qualité de la manifestation.

TRAVAUX EGLISE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion de travaux de l'église doit avoir lieu le lendemain soit le 3 Mai 2022. M. FRAGU évoque la pause de ferraille pour la mise en place du plancher qui doit se faire le mercredi après-midi. M. Le Maire dit que deux devis complémentaires ont été reçus. Le premier concernant une allège de pierre au niveau de la baie au-dessus de la sacristie. Ce dernier est mis en attente puisqu'une solution parallèle est en réflexion avec M. FAZILLEAU et Vitrail France pour conserver l'intégralité de la verrière. Le deuxième devis concerne le nettoyage des trois façades du clocher, qui n'a pas été prévu dans le cadre du marché de travaux. Le montant de celui-ci s'élève à 8 542.40€ HT. Une demande d'aide au club des mécènes est en cours de rédaction afin de pouvoir financer ces travaux supplémentaires. Un échange s'effectue autour des méthodes possibles afin d'effectuer ce nettoyage autrement. Un changement ponctuel de tuiles est également prévu dans le cadre de cette intervention.

RESERVES INCENDIES

M. Le Maire présente les devis reçus d'une première entreprise démarchée. Pour 2 citernes incendie de 120m3 en prise d'eau direct, le montant s'élève à 5 697.12€ TTC tandis que pour le même volume, 2 citernes en prise hors gel coûteraient 6 856.32€ TTC. Il est souligné le fait qu'à priori, les montants estimés par le SDIS dans le Schéma sont plus élevés que le coût réel. Pour 2022, une demande va être faite au SMEG concernant les poteaux incendies prescrits en priorité. Mme THIOLLET souligne la nécessité de vérifier notre couverture d'assurance pour un équipement de type réserve incendie.

JOURNEES RENCONTRE DES JEUNES 7 MAI

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que samedi se déroulera l'après-midi jeunes à la salle des fêtes afin de mettre en place par la suite une commission jeunes. Environ une dizaine de jeunes entre 11 et 17 ans devraient être présents et 9 parents doivent venir le soir pour la soirée pizzas. M. Le Maire sera présent l'après-midi afin d'accompagner les jeunes dans leurs activités. Mme THIOLLET et M. BOISGROLLIER les rejoindront le soir pour le repas.

POINT BUDGETAIRE

M. Le Maire présente la balance générale extraite du logiciel comptable montrant l'état des recettes et des dépenses en date du 02/05/2022 :

Montant exprimés en Euros	Prév-Antérieure	Prévisions	En Cours	Solde	%
Dépenses d'investissement	461 308,28	480 777,93	146 139,09	334 638,84	30,40
Recettes d'investissement	461 308,28	480 777,93	11 292,43	469 485,50	2,35
Solde d'investissement			-134 846,66		
Dépenses de fonctionnement	415 224,56	379 570,60	91 762,34	287 808,26	24,18
Recettes de fonctionnement	415 224,56	379 570,60	243 764,47	135 806,13	64,22
Solde fonctionnement			152 002,13		
EXCEDENT			17 155,47		
DEFICIT					

DIVERS:

<u>Vélo Club Châtillonnais</u>: M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le Vélo Club Châtillonnais organise une course sur La Chapelle Bertrand le 26 Juin. Une couronne de fleur sera offerte par la commune. La salle des mariages sera prêtée gracieusement par la commune.

<u>8 Mai</u>: M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que se tiendra dimanche la cérémonie du 8 mai à 11h15. Suite à la cérémonie un vin d'honneur se déroulera dans la salle des mariages.

<u>Elections législatives</u>: M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Doodle leur sera envoyé afin d'organiser les élections législatives des 12 et 19 juin prochain.

<u>14 juillet</u>: M. Le Maire dit qu'il doit s'entretenir avec les maires de Saurais et de Saint Martin du Fouilloux afin d'organiser l'évènement qui se déroulera le 13 juillet au terrier de Saint Martin. Une demande sera faite à Ménigoute car il semblerait que les agents soient habilités pour tirer le feu d'artifice. Il est évoqué le fait que moderniser l'évènement pour les années à venir serait un plus pour les communes.

<u>Mur du cimetière</u>: Les agents techniques seront en charge de consolider les murs à la chaux sur les parties concernées.

<u>Travaux divers</u>: Les agents techniques vont contrôler la toiture de la petite salle de réunion suite à l'apparition d'auréoles. M. MARILLEAU souligne le fait que le bois du préau devant la salle des mariages devrait être entretenu. Il est également évoqué la nécessité de nettoyer les murs de la mairie.